# **Réinscription en doctorat pour l’année 2024-2025**

Afin de pouvoir vous réinscrire en doctorat pour l’année 2024-2025, vous êtes tenu(e)s de remettre au secrétariat de l’ED via Adum (à partir du 3 juin et avant le 15) un certain nombre de documents en fonction de votre année d’inscription. Veuillez trouver ci-dessous le récapitulatif des pièces à fournir en vue de la réinscription en doctorat, ****AU PLUS TARD LE 15 JUIN**** ****:****

**Récapitulatif des pièces à fournir en vue de la réinscription en  
doctorat (A PARTIR DU 3 JUIN ET AU PLUS TARD LE 15 JUIN 2024)**

* **Doctorant inscrit en 2023**: rapport du comité de suivi (comité de suivi à former, 3 membres)
* **Doctorant inscrit en 2022**: rapport du comité de suivi (comité de suivi à reconduire)
* **Doctorant inscrit en 2021**: portfolio complet (30 ECTS) et rapport du comité de suivi (comité de suivi à reconduire)
* **Doctorant inscrit en 2020**: dossier de dérogation et rapport du comité de suivi (comité de suivi à reconduire)
* **Doctorant inscrit en 2019**: dossier de dérogation et rapport du comité de suivi (comité de suivi à reconduire)
* **Doctorant inscrit en 2018 (et années antérieures)**: dossier de dérogation, parties rédigées de la thèse et rapport du comité de suivi (comité de suivi à reconduire)

**Le dossier de dérogation** devra être composé des pièces suivantes :

1. un rapport de deux à trois pages sur l’état d'avancement de la thèse (en en-tête du rapport sont indiqués : la discipline ; le nom du doctorant et l’adresse e-mail ; le nom du directeur de thèse et le sujet de la thèse) ;
2. un avis circonstancié et personnalisé du directeur de thèse ;
3. un CV détaillé.

**NOTA BENE : Toutes les pièces devront désormais être déposées dans ADUM, entre le 3 et le 15 juin**

**Veuillez commencer à préparer les pièces nécessaires afin de les déposer dans la plateforme dans les délais impartis**